



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières

Arrêté du 10 JUIL. 2019

**modifiant l'arrêté du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne**

**Le préfet de la Mayenne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2017 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne ;

Vu le courrier de désignation du président de la fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique en date du 16 juin 2018 ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat de bassin Jouanne – Agglomération de Laval – Vicoin – Ovette (JAVO) en date du 22 janvier 2019 ;

Vu le courrier de désignation du président de la chambre d'agriculture de Maine-et-Loire en date du 22 mars 2019 ;

Vu le courrier de désignation du président de l'UFC-Que choisir de la Mayenne en date du 2 avril 2019 ;

Vu le courrier de désignation du président de la chambre d'agriculture de l'Orne en date du 15 avril 2019 ;

Vu le courrier de désignation du président de la chambre d'agriculture de la Mayenne en date du 21 mai 2019 ;

Considérant la création du syndicat de bassin Jouanne – Agglomération de Laval – Vicoin – Ovette (JAVO) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications sollicitées par la fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique et l'UFC-Que choisir de la Mayenne ;

Considérant les élections des membres des chambres d'agriculture qui se sont tenues en janvier 2019 ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de ces personnes dans les conditions prévues pour leurs désignations pour la durée du mandat restant à courir ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : au sein de la commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne, MM. Bernard BOUTEILLER, Jean GUINAUDEAU, Dominique BAYER et Jean BARREAU sont remplacés respectivement par M. Robert BURET, Mme Nicole GUERY, M. Michel SALLES et M. Bruno ROULAND.

A la suite de ces modifications, la composition de cette instance est établie comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (35 représentants) :

- Au titre de chaque région concernée
  - Catherine MEUNIER (conseil régional de Normandie),
  - Hervé UTARD (conseil régional de Bretagne),
  - Florence DESILLIERE (conseil régional des Pays de la Loire),
  
- Au titre de chaque département concerné
  - Monique SOCKATH (conseil départemental d'Ille et Vilaine),
  - Nooruddine MUHAMMAD (conseil départemental de Maine et Loire),
  - Jacky BOUVET (conseil départemental de la Manche),
  - Louis MICHEL (conseil départemental de la Mayenne),
  - Françoise DUCHEMIN (conseil départemental de la Mayenne),
  - Marie-Thérèse de VALLAMBRAS (conseil départemental de l'Orne),
  
- Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés
  - Marc CAILLEAU (conseiller communautaire de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, Maine et Loire),
  - Daniel CHALET (vice-président de la communauté de communes de la région du Lion d'Angers, Maine-et-Loire),
  - Jean-Marc LEGRAND (maire délégué de Heussé – Le Teilleul, Manche),
  - Ernest GUIHERY (maire d'Alexain, Mayenne),
  - Loïc JEUSSE (maire de Charchigné, Mayenne),
  - Daniel PIEDNOIR (maire d'Origné, Mayenne),
  - Henri GUILMEAU (maire de Saint-Calais-du-Désert, Mayenne),
  - Jean-Claude LETESSIER (adjoint au maire de Montsûrs, Mayenne),
  - Bruno MAURIN (vice-président de Laval Agglomération, Mayenne),

- Christian QUINTON (vice-président de la communauté de communes de l'Ernée, Mayenne),
  - Jean-Marc ALLAIN (vice-président de la communauté de communes du Bocage Mayennais, Mayenne),
  - Laurent ROCHER (conseiller communautaire à la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mayenne),
  - Dominique BOURGAULT (vice-président de la communauté de communes du Mont des Avaloirs),
  - Régis LEFEUVRE (vice-président de la communauté de communes des Coëvrons, Mayenne),
  - Daniel LANDEMAINE (vice-président de Mayenne Communauté, Mayenne),
  - Eric ROULLEAUX (maire de Mantilly, Orne),
  - Marcel FLANDRIN (maire délégué d'Antoigny – La Ferté-Macé, Orne),
  - Bernard SOUL (maire de Domfront en Poiraise, Orne),
  - Bernard MOREAU (maire de Juvigny Val d'Andaine, vice-président de la communauté de communes du Pays d'Andaine, Orne),
- Au titre du parc régional naturel Normandie-Maine
    - Christelle AUREGAN (vice-présidente du parc régional naturel Normandie-Maine),
  - Au titre des syndicats intercommunaux
    - Jean-Philippe GUILLEUX (syndicat d'eau de l'Anjou),
    - Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoïn-Ouette, JAVO),
    - Gilbert FAUCHARD (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Centre Ouest Mayennais),
    - Christophe BECHU (syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Ernée),
    - Jean-Paul GAHERY (syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais),
    - Robert GESLOT (syndicat de bassin de la Jouanne-Agglomération de Laval-Vicoïn-Ouette, JAVO),

2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :

- Au titre des chambres d'agriculture
  - Nicole de BERSACQUES (Maine et Loire),
  - Bruno ROULAND (Mayenne),
  - Michel SALLES (Orne),
- Au titre des chambres de commerce et d'industrie
  - Patrice DENIAU (Mayenne),
- Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière
  - Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne),

- Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Robert BURET (fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
- Jean POIRIER (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
- Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique),
- Au titre des associations de protection de l'environnement
- Régine BRUNY (association La Sauvegarde de l'Anjou),
- Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement),
- Au titre de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoïn
- Andrée CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoïn),
- Au titre du comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne
- Christian LAIGLE,
- Au titre de l'association des étangs de Normandie
- Olivier PEAN,
- Au titre du réseau des fédérations régionales des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
- Justine RONDEAU (CIVAM de la Mayenne),
- Au titre des associations de consommateurs
- Nicole GUERY (UFC-Que choisir de la Mayenne),
- Au titre des producteurs d'hydroélectricité
- Bruno FERRIER (société hydraulique d'études et de missions d'assistance),
- Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation
- Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne),
- Au titre des associations de pêche professionnelle
- Matthieu PERRAUD (association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons),

### 3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 représentants)

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le préfet de la Mayenne ou son représentant,
- le préfet de l'Orne ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature du Maine et Loire,
- deux représentants de la mission inter-services de l'eau et de la nature de la Mayenne,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Orne.

Article 2 : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le préfet de la région Bretagne, préfet de l'Ille-et-Vilaine, le préfet du Maine-et-Loire, le préfet de la Manche et le préfet de l'Orne sont chargés

de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et mis en ligne sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le secrétaire général absent,  
La sous-préfète de Mayenne,



Noura KIHAL-FLEGEAU